

Conseil Communautaire du 12 novembre 2018

Compte-rendu

L'an deux mille dix huit, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, dûment convoqué le 6 novembre 2018, s'est réuni en séance plénière à Salle Aliénor d'Aquitaine à Saint-Jean d'Angély, Place de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Philippe JOUVE, Eric POISBELAUD, Philippe MARC, Frédéric BAUDOUIN, Claude RULLAND, Charles BELLAUD, Eliane SALMON, Stéphane CHEDOUTEAUD, René ESCLOUPIER, Claude BOULETREAU, Jean-Marie BENOIST, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Jean-Pierre FEUGNET, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Francis BRUNET, Pierre ARNAUD, Jean-luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Bernard GOURSAUD, Danièle PERAUD, Patricia BAFFEREAU, Michel SAUNIER, Jean-François PANIER, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Régis DUTHILLE, Didier BOREL, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Jean-Claude DRAHONNET, Dominique BERNAZEAU, Jacques ROUX, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Jacky BINEAU, Laurent CHOLLET, Jean-Louis RICHAUDEAU, Françoise GUERET, Jean-Jacques POUPARD, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Michel FILLEUL, Martine LANCIANI, Patrick XICLUNA, Madeleine PENE, Micheline BERTHELOT, Philippe BRANDY, Georges MONBRUN, Jacques BIZOT, Pierre DENECHERE, James CHAIGNEAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Claude PILET, Henri AUGER, Maxime SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Patricia LOIZEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Marylène JAUNEAU, Anne-Marie BREDECHE, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Philippe BARRIERE, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henoch CHAUVREAU, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Thierry TRICARD, Guy BRUNET, Dominique GUILLON, Claude GENEAU, Jean-Pierre CHATELIER, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Paulette MARCOUILLER, René DUGIED, Jacques GOGUET, Denis GRATEAU, Hélène CHAUNUX, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Claire DRILLAUD, André HERAUD, Pierre TEXIER, Joël DABOUT, Marie-Claude CHIRON, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Pierre-Yves ANDRE, Francis FONTAN, Claude BEGEON, Didier FOUQUET, Pierre BOUILLON

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Michel GARNIER
Stéphanie GRIMAUD donne pouvoir à Jean-Marie BENOIST
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Jean-Paul AUGUSTIN donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Marcel GUYONNET donne pouvoir à Martine LANCIANI
Jean-Yves GROLLEAU donne pouvoir à Francis LAROCHE
Yves-Luc GAILLARD donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Daniel BARBARIN donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Natacha MICHEL
Jean-Louis BORDESSOULES donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Marie-Isabelle HUGON donne pouvoir à Jacky RAUD
Serge LAHAYE donne pouvoir à René DUGIED
Alain RULLIER donne pouvoir à Michel SAUNIER

Absents :

Véronique PERIGNON, Gérard PASQUET, Didier COSSET, Marilyne BAILLARGUET, Gérard LACOSTE, Christian PEROT, Alain INGRAND, Clément PIOCHAUD, Virginie LUCQUIAUD, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Pierre MARTINEAU, Jean-Bernard MARCHAND, Frédéric BOUTIN

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, GENEAU David, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia, SERRA Johanna, GUIBERTEAU Cécilia, FLOCH-RUJU Valérie, Mme Aloé, Conseillère Départementale

Nombres de membres :

En exercice : 143

- Présents : 112
- Votants : 129
- Pouvoirs : 17

Rappel de l'ordre du jour :

Urbanisme	4
Cession de terres agricoles à la commune de Dampierre-sur-Boutonne.....	4
Cession du site de l'ancien service voirie à la commune de Saint-Savinien sur Charente.....	4
Environnement	6
GEMAPI : Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) - Désignation des représentants.....	6
GEMAPI : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume Couture et Auge (SMABACA) - Adhésion du Syndicat d'Aménagement du Bief.....	6
Economie	8
Vente de la parcelle communautaire située à Fontorbe (St-Jean-d'Anglé) à la SECTP - Suppression de la TVA.....	8
Animations locales	9
Organisation d'une action culturelle en partenariat avec des structures enfance/jeunesse des Vals de Saintonge.....	9
Journée Fitdays - Ateliers sport, santé à destination des enfants maternelles et primaires.....	11
Finances	12
Débat d'orientation budgétaire 2019.....	12
Plan Pluriannuel d'Investissement réajusté - Année 2019.....	12
Projet de construction du Complexe cinématographique "CinéVals" - Plan de Financement....	14
Projet de construction d'un DOJO à Beauvais sur Matha - Plan de Financement.....	15
Projet de réhabilitation d'une piscine sport-loisirs sur l'île de la Grenouillette - Plan de Financement.....	16

Urbanisme

Cession de terres agricoles à la commune de Dampierre-sur-Boutonne

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain en périphérie du bourg de Dampierre-sur-Boutonne que la commune, qui en assure l'entretien, souhaiterait acquérir au prix de 10 000 €.

La parcelle dont il s'agit est située au lieu dit « Le cimetière », et cadastrée section AB n°126 pour une contenance de 6 577 m². Cette parcelle avait été acquise par l'ancienne Communauté de Communes d'Aulnay-de-Saintonge pour la réalisation d'un groupe scolaire.

Il convient de préciser que la commune a aménagé un chemin d'accès jouxtant le cimetière et a supporté les frais d'entretien du terrain dont il s'agit.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme, la Communauté de Communes a sollicité un certificat d'urbanisme opérationnel qui a confirmé que le terrain devait être considéré comme étant en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Vals de Saintonge Communauté ne possédant aucun projet sur le terrain dont il s'agit, il est proposé de le céder à la commune pour le prix de 10 000 €.

La cession fera l'objet d'un acte administratif dont les frais de publication seront supportés par le vendeur.

Vu l'estimation du service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder la parcelle cadastrée section AB n°126, d'une contenance de 6 577 m² sise à Dampierre-sur-Boutonne à la commune pour le prix de dix mille euros.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et notamment à signer l'acte administratif dressé à cet effet.

M. GAUTIER Jean-Michel, délégué communautaire et maire de Dampierre sur Boutonne, ne prend part au vote.

Adopté à la majorité

Cession du site de l'ancien service voirie à la commune de Saint-Savinien sur Charente

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments de l'ancien service voirie à Saint-Savinien-sur-Charente. Aujourd'hui, ce site est désaffecté suite au départ à la retraite du responsable du service.

La commune de Saint-Savinien-sur-Charente a fait une proposition d'acquisition de l'ensemble du site au prix de 50 000€.

Cet ensemble immobilier est composé de trois bâtiments. Il est situé au lieu dit « Jamette », avenue des Sources et cadastré section BB n°53 pour une contenance totale de 10 454 m².

Il convient de préciser que 2 des trois bâtiments sont dans un état dégradé avec la présence d'amiante.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé de céder le bien à la commune au prix demandé de 50 000€.

La cession fera l'objet d'un acte notarié rédigé par Me Chauvin, les frais de publication étant supportés par la commune.

Vu l'estimation du service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder la parcelle cadastrée section BB n°53, d'une contenance de 10 454 m² sise à Saint-Savinien-sur-Charente à la commune pour le prix de cinquante mille euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et notamment à signer l'acte notarié.

Mesdames Dornat Sylviane, Marcouiller Paulette, Messieurs Dugied René, Godineau Jean-Claude, Lahaye Serge, délégués communautaires de St-Savinien sur Charente ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité

Environnement

GEMAPI : Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) - Désignation des représentants

Par délibération du 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé les statuts, l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA).

Il convient désormais de désigner les délégués représentant Vals de Saintonge Communauté pour assurer sa représentation au sein du comité syndical, composé de 30 délégués titulaires et d'un nombre égal de suppléants.

Chaque EPCI dispose de deux délégués, auxquels s'ajoute un nombre variable de délégués en fonction de la population corrigée et de la superficie du bassin incluse dans le périmètre du Syndicat.

Ainsi, Vals de Saintonge Communauté disposera de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

L'article L.5711-1 du CGCT permet, jusqu'aux élections de 2020, pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, de choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants conformément à la liste ci-après pour siéger au sein du Comité Syndical du SMCA

Délégués titulaires	Délégués suppléants
DUGIED René	CHIRON Marie-Claude
RICHAUDEAU Jean-Louis	LIONELLO Angelo
MARCOUILLE Serge	SEYFRIED Maxime

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

GEMAPI : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume Couture et Auge (SMABACA) - Adhésion du Syndicat d'Aménagement du Bief

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume Couture et Auge (SMABACA) sollicite Vals de Saintonge Communauté sur le principe d'adhésion au Syndicat Mixte du Syndicat d'aménagement du Bief.

L'adhésion du Syndicat du Bief au SMABACA, pour l'intégralité de ses compétences, entraînera une dissolution de droit du syndicat d'aménagement du Bief et la reprise par le SMABACA des biens, droits et obligations de celui-ci.

Les membres du Syndicat d'aménagement du Bief disposeront au sein du SMABACA d'un nombre de sièges identiques à celui dont ils disposaient au sein du Syndicat du Bief. La date d'adhésion envisagée est celle du 1^{er} janvier 2019.

Il précise que la procédure administrative pour la mise en œuvre de ce projet, nécessite que les collectivités membres du SMABACA se prononcent à la majorité qualifiée sur cette adhésion, qui sera constatée par arrêté préfectoral, au terme de la procédure.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Bief ; actant sa transformation en syndicat mixte fermé dénommé Syndicat d'aménagement du Bief (SAB) ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 6 mai 2018 modifiant la décision institutive du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume Couture ; actant sa transformation en syndicat mixte fermé dénommé Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge (SMABACA) ;

Vu la délibération du 18 octobre 2018 du Syndicat d'aménagement du Bief, sollicitant son adhésion au Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge ;

Vu la délibération du 20 octobre 2018 du Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge acceptant la demande d'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief au Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge (SMABACA), à compter du 1^{er} janvier 2019, pour l'intégralité des compétences exercées par celui-ci,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Economie

Vente de la parcelle communautaire située à Fontorbe (St-Jean-d'Angély) à la SECTP - Suppression de la TVA

La délibération du 28 mars 2018 autorisant la vente de la parcelle ZS n°66 dans le cadre du projet de création d'une plateforme de valorisation des déchets inertes par la SECTP, faisait apparaître un montant de cession Hprs Taxes.

Or, compte-tenu de la réglementation en vigueur pour la cession de terrains agricoles, aucune TVA n'est applicable à cette vente.

Le prix de vente est donc de 37 572 € net.

Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de vendre par acte notarié la parcelle cadastrée section ZS n°66 située sur la commune de Saint-Jean d'Angély, d'une superficie de 3ha 61a 95ca pour un montant de 37 572 € net à la société SEC TP afin de créer une plateforme de recyclage de déchets inertes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Animations locales

Organisation d'une action culturelle en partenariat avec des structures enfance/jeunesse des Vals de Saintonge

Le spectacle de Noël, organisé par Vals de Saintonge Communauté et ses services en collaboration avec les centres de loisirs et les structures enfance/jeunesse partenaires, permet aux professionnels du territoire de mieux se connaître mais aussi de poser un cadre de travail commun à l'occasion de ce temps fort en direction des enfants et des familles.

En 2017, cette manifestation a accueilli 395 spectateurs.

Objectifs généraux

- Réunir les enfants et les professionnels des structures enfance/jeunesse de la Cdc autour d'un temps fort annuel,
- Favoriser la mixité sociale dans le cadre d'une manifestation culturelle,
- Développer le partenariat sur le territoire,
- Sensibiliser le public à la culture par un accompagnement adapté,
- Favoriser chaque année la découverte de différentes disciplines artistiques.

Public cible

- Enfants âgés de 6 à 11 ans inscrits dans les structures enfance/jeunesse partenaires (Les enfants des établissements spécialisés peuvent être plus âgés),
- Parents des enfants inscrits dans les structures enfance/jeunesse partenaires.

Les partenaires

ALSH Aulnay de Saintonge, ALSH Loulay, ALSH Beauvais-sur-Matha, ALSH Saint-Hilaire de Villefranche, ALSH Saint-Savinien sur Charente, ALSH Tonnay-Boutonne, Association Beaufief, Foyer Rural d'Aulnay de Saintonge, Foyer Rural de Loulay, Foyer Rural de Les Nouillers, Drôles en scène (Saint-Hilaire de Villefranche), Le Théâtre de l'Anaphore (Saint-Savinien sur Charente), Aide et soutien (Saint-Jean d'Angély), CIAS/Accompagnement Social des Gens du Voyage, ITEP Fondation Robert (Saint-Jean d'Angély), IME La Vigerie (Saint-Savinien sur Charente), MECS de Chancelée (La Vergne), Le Village d'Enfants (Beauvais-sur-Matha)

Le projet 2018

Le spectacle

Le spectacle choisi cette année est « **A tes souhaits** » de la **Cie Mélodrames**.

Cette pièce interroge avec humour et magie l'écart entre le monde de l'enfance et l'âge adulte. « A tes souhaits » est un spectacle qui parle à tout le monde : aux enfants qui deviendront adultes et aux adultes qui ont été enfants et tous ceux qui, au moins une fois dans leur vie, ont désiré retourner à l'âge où tout semble possible.

Après Loulay en 2014, Aulnay de Saintonge en 2015, Matha en 2016 et Saint-Savinien en 2017, nous organiserons le spectacle de Noël 2018 dans la **salle de spectacle d'Aulnay de Saintonge**.

Deux représentations sont programmées le **mercredi 5 décembre** : une à **15h** et une à **19h**.

Les ateliers de sensibilisation

En amont du spectacle, des ateliers de sensibilisation seront proposés aux publics des structures partenaires.

Ces 4 dernières années, 9 structures différentes ont bénéficié d'une médiation avec la compagnie invitée :

- le Foyer Rural d'Aulnay et le Foyer Rural de Loulay en 2014
- Drôles en scène de Saint-Hilaire de Villefranche, l'Atelier de Théâtre et de Chant de Matha et Le Théâtre de l'Anaphore de Saint-Savinien sur Charente en 2015
- l'IME La Vigerie de Saint-Savinien et l'ITEP Fondation Robert de Saint-Jean d'Angély en 2016
- L'ALSH de Saint-Savinien et la Maison d'enfants de Chancelée de La Vergne en 2017.

Le mardi 4 décembre, veille de la représentation, un atelier encadré par les artistes de la Cie Mélodrames sera proposé après la classe aux enfants de 3 structures partenaires : ALSH Aulnay, ITEP Fondation Robert et Maison d'enfants de Chancelée.

Le mercredi 28 novembre et le mercredi 5 décembre des intervenants des structures partenaires encadreront des séances de sensibilisation et de pratique en direction de groupes d'enfants âgés de 8 à 10 ans.

Le goûter de l'après-midi (16h) et le buffet du soir (20h)

Comme les années précédentes, il est convenu que chaque structure apporte gâteaux, boissons et tartes salées ou sucrées qui seront partagés avec les enfants, les parents, les professionnels des structures et les artistes après les représentations.

Les conditions financières

Une participation financière sera demandée aux structures partenaires autres que les centres de loisirs gérés par la Communauté de communes. Des billets au tarif unique de 3 € seront édités par la Communauté de communes. Les adultes qui encadreront les groupes recevront des invitations.

Chaque structure collectera le paiement des places réservées par leur public. Une facture sera éditée par la Communauté de communes et leur sera envoyée dans la deuxième quinzaine du mois de décembre en fonction du nombre réel de places occupées lors des représentations (Paiement au Trésor Public).

La convention de partenariat

Les modalités de partenariat avec les structures enfance-jeunesse souhaitant s'inscrire dans cette action feront l'objet d'une convention avec la Communauté de communes.

Des places réservées aux associations locales

Des associations d'Aulnay de Saintonge dont les activités touchent la tranche d'âge ciblée par le spectacle (6/11 ans) seront invitées à participer au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider cette proposition de manifestation en direction des enfants et des familles,
- de valider la tarification proposée : 3 € la place,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Adopté à la majorité

Journée Fitdays - Ateliers sport, santé à destination des enfants maternelles et primaires

La MGEN en lien avec l'association FitDays organise chaque année sur 40 territoires ou villes volontaires un événement dédié aux enfants de 5 à 12 ans et à leur famille. Avant d'être une manifestation de sport, il est surtout une action de prévention-santé au travers de la pratique sportive auprès des enfants et de leur famille dont l'objectif est de lutter contre la sédentarité.

En 2018, c'est la commune de Niort qui a accueilli cet événement et pour l'année 2019 la section MGEN de la Charente-Maritime a souhaité proposer une étape du FitDays MGEN au territoire des Vals de Saintonge.

Cette étape FitDays MGEN est prévue le vendredi 14 juin sur la commune de Saint-Jean d'Angély, lieu central qui permet d'accueillir une vingtaine de classes maternelles et élémentaires du territoire soit 600 élèves environ. Cette action permettra de compléter le programme sport-prévention-santé de Vals de Saintonge Communauté en donnant aux enfants et aux parents le goût de se mettre à l'activité physique et les inciter à adopter de bonnes habitudes alimentaires.

L'association FitDays propose au sein d'un village différents ateliers pédagogiques et de pratiques sportives. Le fil conducteur de la journée est un triathlon organisé par groupe de 10 enfants et un relais enfant-parent qui clôture la journée d'étape.

De plus, les 40 territoires étapes créeront également du lien entre eux avec une rencontre de 10 à 12 enfants tirés au sort par étape pour participer à une compétition de triathlon nationale.

L'ensemble de l'organisation est pris en charge par l'association Fitdays avec une participation maximale de 4 200 € pour Vals de Saintonge Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la MGEN et l'association FitDays et de verser une subvention maximale de 4 200 € auprès de l'association organisatrice,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Finances

Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau et l'évolution de l'endettement, la variation des taux d'imposition envisagée, des éléments d'analyse prospective.

Les collectivités de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent faire état de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec précision obligatoire de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), des nouvelles dispositions sont à prendre :

- La densification du contenu obligatoire du document
- Des garanties en faveur d'une plus large diffusion : transmission et publication

Le rapport explicatif spécifique à l'appui du Débat est obligatoirement transmis au préfet.

- Une délibération spécifique prend acte du débat

Après avoir entendu les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ledit document,
- et d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Plan Pluriannuel d'Investissement réajusté - Année 2019

Le plan pluriannuel d'investissements 2014-2021 approuvé par le Conseil communautaire était la première programmation à couvrir les compétences de Vals de Saintonge Communauté, collectivité de plein exercice créée le 1er janvier 2014.

Dans le cadre de cette première programmation, de nombreux investissements ont vu le jour et sont actuellement en fonctionnement :

- la piscine à Matha
- l'Espace Porte de Niort à Saint-Jean d'Angély avec la résidence habitat des jeunes (51 logements), le pôle service à la population et la ludothèque
- la résidence habitat des jeunes à Matha
- le centre de loisirs à Tonnay-Boutonne et le centre de loisirs à Aulnay de Saintonge
- la maison de santé à Bords
- l'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage à Saint-Jean d'Angély
- la plateforme logistique des restos du cœur à Asnière la Giraud

Au regard de la finalisation de ces investissements et de l'état d'avancement des projets, il est

proposé d'apporter les modifications nécessaires au plan pluriannuel d'investissements en retirant les opérations finalisées et en ajustant les crédits conformément à l'état d'avancement des dossiers.

Au vu de ces éléments, l'estimation globale du PPI 2014-2021 est portée à 9,47 M€ de dépenses sur la période pour le budget principal. Parallèlement, l'estimation des recettes d'investissement s'établit à 4,7 M€.

Par ailleurs, il est inscrit, chaque année, dans la prospective financière, une enveloppe de 1 M€ pour les travaux de maintenance des bâtiments communautaires, les acquisitions en mobiliers, matériels bureautiques et informatiques. Au regard de la vétusté de certain bâtiment et de leur usage et fréquentation, il sera à prévoir un plan de programmation annuel de la maintenance des différents équipements et patrimoines de la collectivité.

Chaque année, le calcul de la capacité d'investissement de Vals de Saintonge Communauté sera à reconsidérer en fonction de la situation économique, des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

Pour la période 2019-2021, le PPI retient trois opérations majeures pour le territoire (voir en annexe les fiches projets) :

- la construction d'un complexe cinématographique à Saint-Jean d'Angély
- la construction d'un DOJO à Beauvais sur Matha
- la réhabilitation de la piscine sur l'île de la Grenouillette

Il est également prévu de lancer en 2019 l'étude pour la création d'un pôle des services au public au sein de la maison « Biot » à proximité de l'Espace Porte de Niort dont la faisabilité financière sera à déterminer après la période du présent PPI.

PPI : période 2014-2021

Liste des programmes

Libellé	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aire de Grand passage GDV	185 703				101 203	25 294	10 000	49 206	0
Construction d'un complexe cinématographique	4 352 160	91 272	0	0	92 165	280 000	1 827 835	2 060 888	0
DOJO à Beauvais sur Matha	478 416	0	0	0	0	25 200	453 216	0	0
Base de Loisirs à Thors	781 593		1 743	40 779	28 118	329 353	0	0	381 600
Constructions scolaires	200 000					0	200 000	0	0
Maison BIOT (Pôle des services au public)	442 400				102 400	0	40 000	0	300 000
Projet Kayak	156 000				64 000	92 000	0	0	
Piscine de La Grenouillette	2 877 420					195 000	1 000 000	1 682 420	
Total dépenses programme	9 473 692	91 272	1 743	40 779	387 886	946 847	3 531 051	3 792 514	681 600
Total recettes programme	4 712 358	14 972	286	6 689	74 994	402 160	2 095 875	1 999 011	118 371
Coût annuel	- 4 761 334	- 76 300	- 1 457	- 34 090	- 312 892	- 544 687	- 1 435 176	- 1 793 503	- 563 229

Chaque année, le Conseil Communautaire se prononcera sur les ouvertures de crédits d'investissements prenant en considération les états d'avancement de chaque projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le réajustement du Plan Pluriannuel d'investissement 2014-2021,
- et d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Projet de construction du Complexe cinématographique "CinéVals" - Plan de Financement

Vals de Saintonge Communauté porte depuis plusieurs années un projet de construction d'un complexe cinématographique dans sa ville-centre, Saint-Jean d'Angély.

L'objectif est de favoriser l'attractivité du territoire et l'ouverture culturelle des habitants. La collectivité vise à maintenir une diffusion culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire.

Proposer ce type d'équipement sur un territoire rural comme les Vals de Saintonge concourt à fixer et à attirer la population et les entreprises. Ce type de service est très nettement un facteur d'image de dynamisme tant culturel que commercial. En cela, ce projet initié par la Communauté de Communes du canton de Saint-Jean d'Angély en 2011 a été identifié comme étant un pan de la stratégie de développement de territoire de Vals de Saintonge Communauté.

Dimensionné suivant les conclusions de l'étude marché menée par le cabinet spécialisé Hexacom, le projet porte sur un complexe cinématographique situé au cœur du centre-ville, à proximité immédiate de la vie économique, commerciale et sociale de la cité Angérienne. Le projet a été recalibré en 2017 afin de répondre aux attentes de Vals de Saintonge Communauté. Ce complexe s'appellerait CinéVals, nom retenu après consultation de la population locale par voie de presse et internet.

Le programme d'actions du projet de construction du complexe cinématographique conçu par le Cabinet Pierre Chican répond aux caractéristiques suivantes :

- bâtiment de conception moderne de type Haute Qualité Environnementale (HQE) s'intégrant parfaitement dans l'environnement historique du centre-ville
- 462 sièges répartis en 3 salles de 248, 126 et 88 places équipées chacune d'une cabine de projection et desservies par un hall d'accueil / caisse accessible depuis le parvis extérieur et comprenant un espace détente/bar
- locaux techniques, administratifs et groupe de sanitaires publics

Un certain nombre d'étapes administratives ont été franchies :

- CDAC : avis favorable à l'unanimité des membres
- Permis de Construire accordé le 23 octobre 2018
- Demandes de subventions déposées – en attente instruction

Le calendrier prévisionnel des travaux envisagé pourrait être le suivant :

- 18 mois de travaux environ
- Date de début de l'opération : septembre 2019
- Date de fin de l'opération : mars 2021

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant HT	Recettes	Montant Hypothèse haute	Montant Hypothèse basse	Commentaires
Travaux – APD 2017	3 144 536 €	Région Nouvelle-Aquitaine	400 000 €	400 000 €	CP de nov. 2018
dont					
Bâtiment et équipement intérieur, signalétique	3 049 536 €	État – DETR	400 000 €	400 000 €	DETR 2019
Aménagement extérieur	95 000 €	Ville de Saint-Jean d'Angély (aménagement extérieurs)	95 000 €	95 000 €	Accord de principe
Honoraires	446 964 €	Conseil Départemental	400 000 €	400 000 €	CP de déc. 2018
Autres dépenses (dossier CDAC, bureau de contrôle, coordinateur SPS, réseaux)	35 300 €	Aide sélective CNC	400 000 €	400 000 €	en attente du PC
		CNC – Droits acquis	63 907 €	63 907 €	
		CNC	72 418 €	0 €	
		Europe	250 000 €	0 €	Dépôt en 2019
		CdC	1 545 475 €	1 272 953 €	
Total HT	3 626 800 €	Total	3 626 800 €	3 626 800 €	

Total TTC	4 352 160 €	FCTVA	713 928 €	594 940 €
		Reste à financer CdC	1 556 907 €	1 879 325 €

L'expertise des services de la Direction Régionale des Finances Publiques sollicitée par l'État a conclu à un avis favorable sur la soutenabilité de ce projet dans les finances de Vals de Saintonge Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la construction d'un complexe cinématographique situé sur la commune de Saint-Jean d'Angély
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER), l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental, le CNC, la Ville de Saint-Jean d'Angély
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Projet de construction d'un DOJO à Beauvais sur Matha - Plan de Financement

La construction d'un dojo à Beauvais sur Matha fait l'objet d'une forte demande de la part des bénévoles et des sportifs. Le dojo actuel (propriété de la commune et dont le fonctionnement est assuré par la commune) ne permet en effet pas l'accueil de compétitions.

Le club de judo de Beauvais compte 80 licenciés.

L'objectif de cette nouvelle construction est de créer de bonnes conditions d'accueil des sportifs et de compétitions à Beauvais sur Matha.

A ce stade du projet, le permis de construire est accordé et les demandes de subvention sont en cours auprès des partenaires financiers.

Le calendrier prévisionnel des travaux pourrait être le suivant :

- 9 mois de travaux environ
- Date de début de l'opération : avril 2019
- Date de fin de l'opération : décembre 2019

Au vu de l'APD approuvé, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses selon APD		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Travaux hors VRD	339 064 €	Conseil Départemental	94 585 €
VRD	20 340 €	Etat	179 406 €
Honoraires architecte	32 166,66 €	CdC	124 690 €
Etudes et contrôles	7 109,30 €		
Total HT	398 679,96 €	Total HT	398 680,96 €
Total TTC	478 416 €	FCTVA	78 480 €
		Reste à financer total CdC	125 945 €

L'entretien du DOJO sera pris à la charge par la commune de Beauvais sur Matha à raison de 2h00 à 2h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la construction d'un dojo à Beauvais sur Matha
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'État, le Conseil Départemental
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Projet de réhabilitation d'une piscine sport-loisirs sur l'Ile de la Grenouillette - Plan de Financement

La piscine de la Grenouillette située sur la commune de Le Mung, ouverte en saison estivale, bénéficie d'une fréquentation extrêmement soutenue étant intégrée dans un espace à forte valeur touristique. Cette année l'équipement a enregistré plus de 16 000 entrées pendant la saison estivale. Cet équipement construit dans les années 70 nécessite de lourds travaux de sécurisation et de mise aux normes.

Au regard de la vocation touristique et de qualité naturelle de l'île de la Grenouillette, il s'avère

nécessaire de réhabiliter cet équipement et de lui conférer un attrait ludique et de loisirs pour compléter et différencier les différentes vocations de l'offre territoriale en équipements aquatiques
Le calendrier prévisionnel des travaux pourrait être le suivant :

- 12 mois de travaux environ
- Date de début de l'opération : septembre 2020
- Date de fin de l'opération : septembre 2021

Le projet est aujourd'hui en phase d'élaboration des études techniques et présente un premier chiffrage estimatif fondé sur la base de ratio. En conséquence, en l'état du projet, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux	2 170 000 €	Etat	400 000 €
Honoraires	227 850 €	Conseil départemental	500 000 €
		CdC	1497850
Total HT	2 397 850 €	Total	2 397 850 €
Total TTC	2 877 420 €	FCTVA	476 700 €
		Reste à charge CdC	1 500 720 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet, d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les études et à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

La séance est levée à 21 h

Le Président,

Jean-Claude GODINEAU